Retrait et traitement d'anciens mouillages sur les zones du littoral de Logonna-Daoulas, hors ZMEL

Période de mise en œuvre du projet 2023

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE

AUTEURS
Jonathan SAGAN (OFB)
Anna LE JONCOUR (PNRA)
Anna CAPIETTO (PNRA)
André POSTEC (Commune Logonna-Daoulas)

IDENTITÉ DU PROJET

ENJEUX IDENTIFIÉS

Les bancs de maërl à *Lithophyllum fasciculatum*

GTH Cible

Les bancs de maërl

Type de restauration

Contribue à une stratégie de restauration naturelle

CONTACTS

Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)
Anna LE JONCOUR
Chargée de mission N2000
anna.le-joncour@pnr-armorique.fr

Anna CAPIETTO
Chargée de mission Life Marha
Anna.capietto@pnr-armorique.fr

Commune de Logonna-Daoulas
André POSTEC
andre.postec@logonna-daoulas.bzh

Alpha&CO
alphaetco@gmail.com

SAS CORBE TP
entreprise.corbe@wanadoo.fr

LOCALISATION

ZSC FR5300046 « Rade de Brest, estuaire de l'Aulne »
Logonna-Daoulas, Finistère

Historique et contexte de la démarche

En 2022, la Commune de Logonna-Daoulas a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Restauration des habitats marins » publié par l'OFB. Cet AMI s'inscrivait dans le cadre du LIFE Marha permettant la progression de la mise en œuvre de Natura 2000 en mer. Plus particulièrement cet AMI visait à restaurer les habitats marins de manière innovante. Il s'inscrivait également dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), visant à atteindre le bon état écologique des eaux marines. L'objectif de cet AMI était d'encourager le développement et la mise en œuvre de techniques innovantes et efficaces de restauration des habitats marins.

Le programme d'actions proposé par la commune de Logonna-Daoulas ne répondant pas aux critères obligatoires de recherche et développement, celui-ci n'a pas été retenu. Néanmoins, vu l'intérêt du projet de la Commune de Logonna-Daoulas pour restaurer les habitats sensibles (bancs de maërl), cohérent avec l'objectif global du Life Marha, il a été envisagé de mettre en œuvre ce projet via une convention de coopération.

Présentation du projet

Ce programme d'actions a pour objectif le retrait de vieux corps morts inutilisés sur ou à proximité immédiate de l'habitat sensible « Bancs de maërl à *Lithophyllum fasciculatum* », présent dans le périmètre de la Commune de Logonna-Daoulas. L'enjeu patrimonial de ces habitats est considéré comme très fort pour le banc de maërl (*LARZILLIERE A., 2014. Document d'Objectifs Natura 2000 – Rade de Brest-estuaire de l'aulne et Rade de Brest, baie de Daoulas, anse du Poulmic, Tome 3 : Actions et opérations. Parc naturel régional d'Armorique, Brest métropole océane, DREAL Bretagne, 332 p.*).

Sur la commune de Logonna-Daoulas, il existe 5 zones de mouillages et d'équipements légers ((ZMEL) qui sont gérées par des associations soucieuses de leur environnement. Ces 5 zones sont régulièrement débarrassées des vieux mouillages inutilisés par les associations. Il existe également 5 autres zones qui sont utilisées par des plaisanciers mais sans aucune gestion. Le programme d'actions proposé par la commune de Logonna-Daoulas est de débarrasser quatre de ces zones des vieux mouillages avec une priorité pour les mouillages fabriqués à partir de vieux pneus, Le projet s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Septembre 2022 : Prospection en bateau avec le PNRA et l'OFB pour estimer le nombre de corps-morts autour du littoral de la commune de Logonna-Daoulas. Quatre sites ont été visités en fonction de la présence des bancs de maërl. Cela a permis d'évaluer grossièrement le nombre de corps-morts abandonnés (environ une quarantaine).

ANIMATION ET PARTENARIAT

Maître d'ouvrage :
Commune de Logonna-Daoulas

Maîtres d'œuvres :
- Alpha&Co (retrait des mouillages)
- SAS CORBE (Enlèvement et traitement)

Appui technique et scientifique
- OFB
- PNRA (gestionnaire site N2000)
- DDTM29 (appui administratif)

COÛTS

Coût global du projet : 15 785€ TTC

- Coûts RH OFB (5 jours) :
2 400€ TTC

- Coûts RH commune (3 jours) :
1 620€ TTC

- Coût prestation retrait de pneus (2 jours) : 9 524€ TTC,

- Coût prestation brise-roche (1 journée) : 1 062€ TTC

- Coût impression 2 panneaux de communication : 170 € TTC

- Coûts gasoil déplacement : 280 €

FINANCEMENTS

LIFE Marha : 7 936€ TTC
Commune de Logonna-Daoulas :
7 849€ TTC

Présentation du projet (suite)

- Décembre 2022 : Consultation de la DDTM 29,
- Janvier 2023 : Rédaction d'un CCTP et sélection d'un prestataire afin de retirer les déchets et d'un second pour trier les déchets,
- Février 2023 : envoi d'un courrier de la mairie auprès des plaisanciers pour les informer de la future action de retrait,
- Octobre 2023 : Mise en place de panneaux de communication sur deux lieux hautement fréquentés par les plaisanciers,
- **Novembre 2023** :
    - Prospection et retrait des corps-morts par le prestataire ;
    - Dépôt des déchets récoltés sur la cale de Pors Béac'h de Logonna-Daoulas ;
    - Désolidarisation des pneus et du béton à l'aide d'un brise roche hydraulique par les services techniques de la commune et le prestataire CORBE ;
    - Evacuation des déchets en déchetterie agrée.

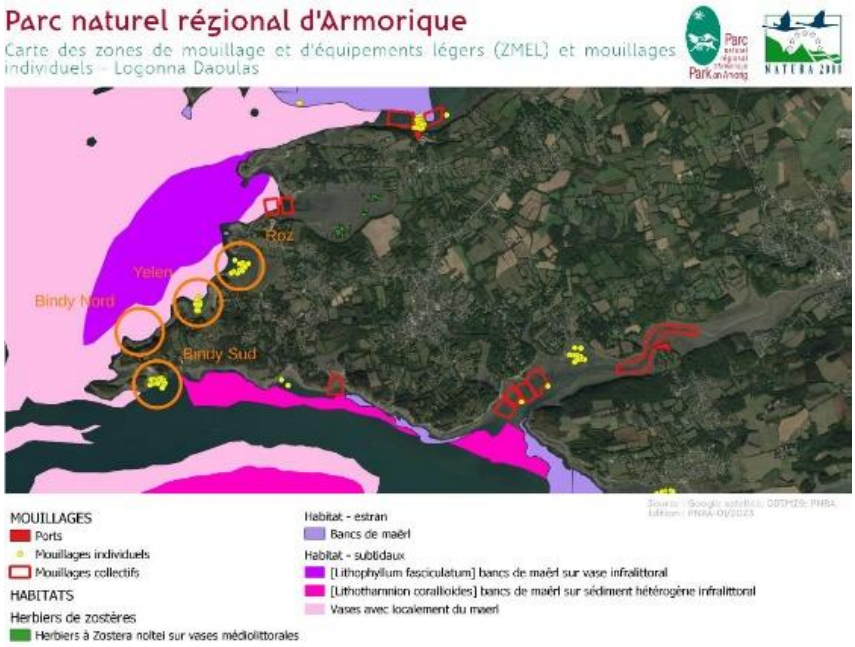

Cartographie des sites de restauration ©PNRA

Bilan

Au total, **7,5 tonnes de déchets** ont pu être collectés en 2 journées complètes par 2 plongeurs de la société Alpha&Co à l'aide d'une barge équipée d'une grue hydraulique :

- Sur le site Bendy Sud : 2,5 tonnes représentés par des pneus bétonnés, des jantes bétonnées et des chaînes,
- Sur le site Bendy Nord : la visibilité n'a pas pu permettre le travail sur site,
- Sur le site du Yelen : 2,5 tonnes, représentés par des pneus bétonnés et des chaînes,
- Sur le site du Roz : 2,5 tonnes, représentés par des pneus bétonnés

Plus de précisions sont apportées sur le rapport d'intervention, disponible à la demande.

Déchargement des corps morts et macrodéchets © Anna LE JONCOUR/PNRA

Bilan (suite)

La désolidarisation des pneus et du béton a pu être réalisée par les équipes techniques de la commune à l'aide d'un brise-roche fourni par la société CORBE.
Une fois triés, les déchets obtenus ont été acheminés dans un centre de tri agréé.

Tous les corps-morts n'ont certainement pas été retirés, du fait du nombre contractualisé avec l'entreprise Alpha&Co. Il conviendrait de renouveler l'opération.

La commune de Logonna-Daoulas souhaite réaliser d'autres opérations de dépollution de la zone littorale ainsi que continuer des opérations de sensibilisation des usagers à la richesse et à la fragilité des habitats marins en associant le Parc Naturel Régional d'Armorique et les services de l'Etat.

Un des nombreux corps-morts retirés, composé de pneumatiques et de béton © J. SAGAN/OFB

Avantages	Inconvénients
• Retrait de corps-morts impactant les fonds de manière physique et chimique ; • Projet partenarial entre l'OFB et la commune de Logonna-Daoulas ; • Implication des différents acteurs et usagers de la mer (services de l'Etat, plaisanciers, gestionnaires du site N 2000) ; • Projet sensibilisant les usagers aux habitats marins et leur fragilité	• Pas de suivi scientifique mis en place ; • Les démarches administratives sont chronophages (demande de devis, demandes de signatures) ; • Intervention dépendante des conditions météorologiques (dont visibilité) ; • Intervention dépendante du calendrier des plaisanciers et des entreprises

Améliorations – Conseils pour actions similaires
Ajout d'un suivi scientifique avant et après l'opération de retrait du type BACI, ainsi qu'un suivi annuel sur 5 ans minimum est nécessaire afin de valider scientifiquement la plus-value d'une telle action. Une analyse des sédiments avant retrait des corps-morts, Un suivi de la turbidité

Sensibilisation et communication

Pneus séparés du béton envoyés en déchetterie © A. POSTEC

Deux panneaux de communication ont été posés par les services communaux au sein de deux lieux fréquentés par les plaisanciers : la cale de Pors Béac'h et l'anse de Penn Foull.

Un article est en cours d'écriture par le journal le Télégramme (novembre 2023),
Une communication sera réalisée par le Life Marha sur son site internet